



SE FORMER AUX METIERS DE L'IMMOBILIER

PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'ICH est un établissement d'enseignement supérieur appliqué rattaché au CNAM dont la vocation est de promouvoir la formation, dans un secteur particulier de l'activité professionnelle : le droit et l'économie de l'immobilier, de la promotion et de la construction.

Il est rattaché à l'UM faculté de droit par une convention qui stipule que :

- les enseignements ont lieu dans les locaux de la faculté de droit
- des professeurs et maîtres de conférences enseignent à l'ICH

L'ICH, organisme de formation professionnelle, a tissé des liens avec les **organisations professionnelles** du secteur de l'immobilier (FNAIM, SOCAF, FPI, CNEI, chambre des notaires, ordre des avocats ...). Certaines sont représentées dans le conseil scientifique national.

Ce partenariat se traduit par les actions suivantes :

- des professionnels de l'immobilier enseignent à l'ICH (notaires, avocats, promoteurs, agent immobilier, syndics, expert, banquiers, ingénieurs) ;
- les entreprises proposent des stages.

NOTORIETE DU DIPLOME

Le diplôme donne droit à la délivrance de la **carte professionnelle** de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière, de Syndic de copropriété (Article 11 du décret du 20 juillet 1972).

Il permet l'inscription sur la **liste des experts agricoles et fonciers** (arrêté du 6 mai 1988).

De plus, certaines universités admettent sur dossier des diplômés de l'ICH qui souhaitent poursuivre des études supérieures, en licence ou en master.

LE DIPLOME DE L'ICH

- **Niveau** : diplôme de Niveau VI (ancien II), Bac+3/+4
- **Durée** : L'ICH est un diplôme par Unités d'Enseignement capitalisables, la durée des études est variable (en moyenne 2 ans).

Chacun, en raison de ses activités professionnelles et personnelles, peut aller à son rythme et préparer une ou plusieurs Unités d'Enseignement chaque année.

- **Présentiel** : tous les cours sont dispensés en présentiel à la Faculté de Droit de Montpellier

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être admis à s'inscrire, les candidats doivent justifier du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent) ou de trois années d'activité professionnelle de niveau cadre.

Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat de l'ICH ou par mail.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'ICH accueille tout type de public : professionnels, demandeurs d'emploi, étudiants... On peut donc s'inscrire soit :

1. En **formation initiale** ou à titre individuel (tarif préférentiel) :
 - 300 € par UE et par année universitaire,
 - 150 € par demi-cours et par année universitaire.
2. En **forfait étudiant** pour les étudiants inscrits à l'Université de Montpellier I :
 - 800 € pour l'ensemble des UE constituant une section et pour une année universitaire (toute UE ou demi-cours s'ajoutera à ce forfait au tarif individuel).
3. Au titre de la **formation continue** (CPF, Plan de formation de l'entreprise, Période de professionnalisation, PTP-CPF de transition).



4. Au titre de **l'alternance** dans le cadre d'un **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**.

Il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs Unités d'Enseignement sans rechercher l'obtention du diplôme ou **en auditeur libre**, c'est à dire suivre les enseignements sans présenter les examens.

En cas d'annulation d'une inscription avant le 1er octobre 2021, les frais de dossier, 75 euros, seront déduits du remboursement. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon ou de suppression d'un ou plusieurs cours.

PLANS DE COURS

Retrouvez tous les plans de cours sur <https://cutt.ly/cnam-occitanie-ich-cours>

PERIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes du 1er juin au 31 octobre 2021 et les enseignements débutent le 1er octobre.

Au-delà de cette date, l'ICH se réserve le droit d'évaluer les demandes en raison de l'avancement de certains cours.

Le diplôme de l'ICH, certification professionnelle de niveau 6, confère 80 crédits ECTS (european credits transfert system). Son obtention nécessite :

La validation d'un certain nombre d'unités d'enseignement (UE), à hauteur de 70 crédits. La validation des UE se fait soit par succès aux examens, soit par validation des études supérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE).

La validation d'une unité d'activité (UA), comptant 10 crédits. Cette UA correspond à l'expérience professionnelle de l'élève, restituée dans un rapport d'activité ou de stage. Le diplôme de l'ICH se décline en trois spécialités :

- Gestionnaire immobilier - Parcours de formation à options : la plupart des UE (64 crédits) sont obligatoires ; l'élève choisit en complément une ou deux UE optionnelles à hauteur de 6 crédits
- Responsable d'opération immobilière (anciennement : Responsable de programme immobilier)- Parcours bloqué
- Évaluateur conseil en immobilier - Parcours bloqué

UNITES D'ENSEIGNEMENT	GESTIONNAIRE IMMOBILIER	RESPONSABLE D'OPÉRATION IMMOBILIERE <i>Responsable de programme immobilier</i>	EVALUATEUR IMMOBILIER
DRM001—Initiation aux études juridiques immobilières	●	●	●
DRM002—Droit de la propriété immobilière	●	●	●
DRM101—Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	■	■	■
DRM104—Droit de la promotion et des sociétés immobilières	■	■	
DRM106—Copropriété et ensembles immobiliers	■		
DRM108—Economie immobilière	■	■	■
DRM110— Droit du logement social	■	■	
DRM112—Estimation des immeubles	■		■
DRM113—Contrats de vente d'immeubles	■		■
DRM115—Responsabilités et assurance des constructeurs	■	■	
DRM116—Comptabilité immobilière	■		
DRM119—Droit immobilier de l'environnement	■	■	■
DRM120—Gestion d'actifs immobiliers	■		■
DRM121—Statut et déontologie des professions immobilières	■		
DRM123—Expertise judiciaire immobilière	■		■
DRM129—Financement immobilier privé	■	■	■
DRM131—Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	■	■	
DRM132—Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	■	■	
DRM133—Baux d'habitation	■		
DRM134—Baux commerciaux	■		■
DRM138—Introduction à la technologie des bâtiments	■	■	■
DRM139—Introduction à la pathologie des bâtiments	■		■
DRM118—Techniques de négociation immobilière	■	■	
DRM140—Fiscalité immobilière générale	■		■
DRM141—Fiscalité de l'opération immobilière	■	■	■
UNITES D'ACTIVITÉ (UA)			
UADROJ—Expérience professionnelle *	●	●	●

● UE du cycle préparatoire (8 crédits ECTS)
■ UE obligatoire (6 crédits ECTS)
■ UE optionnelle (6 crédits ECTS)
■ Demi-cours obligatoire
■ Demi-cours optionnel
● UA obligatoire de 10 ECTS

* Unité d'Activité (UA) correspond à l'expérience professionnelle dans l'immobilier acquise avant la demande de diplôme. Il s'agit d'une activité salariée ou indépendante d'au moins deux ans dans l'immobilier ou d'un ou plusieurs stages en entreprise d'une durée minimale totale de trois mois ; cette expérience doit être restituée dans un rapport d'activité ou de stage.